

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 549

6 mars 2013

### SOMMAIRE

Andalousia s.à r.l. ....	26352	Eurocar Diffusion Sarl .....	26344
Caviar House Airport Development .....	26306	Euro Haus + Lufttechnik S.A. ....	26336
Citi Invest Control S.A. ....	26310	Européenne de Participations Financières et Industrielles .....	26344
Citi Invest Control S.A. ....	26306	Ferrosan Medical Devices Holding S.à r.l. .....	26352
Citi Invest Control S.A. ....	26310	Flint Group Holdings S.à r.l. ....	26344
D4S Designer 4 Sport S.à r.l. ....	26320	Fortum Baltic Investments SNC .....	26352
Defilippi S.à r.l. ....	26314	Habio Holdings .....	26306
Didymes SA .....	26314	Husky Injection Molding Systems .....	26310
Distribinvest .....	26315	Hyperion Capital S.à r.l. ....	26314
DOD S.à r.l. ....	26316	Immofin S.C.A., SICAR .....	26317
Dofleini S.à r.l. ....	26316	Innovalux S.à r.l. ....	26316
Dometic S.à r.l. ....	26317	JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l. ....	26330
Dorn Immo S.A. ....	26317	JW 11X (LUX) S.à r.l. ....	26327
Eastern Bulk .....	26327	JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. ....	26330
EFG Group SA .....	26330	JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l. ....	26327
Egon Holdings S.A. ....	26330	JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l. ....	26320
Elgon .....	26332	Kleopatra Holdings 1 .....	26333
Elixia Holding S.à r.l. ....	26320	Kloeckner Holdings 1 .....	26333
Elpers & Co .....	26332	Mextelecom S.à r.l. ....	26336
Energreen Investment Europe S.A. ....	26336	N. Arend II, Société civile immobilière ...	26344
Entec Group International S.A. ....	26327		
Envipro S.A. ....	26336		
Etablissement Jean-Claude WEBER s.à r.l. .....	26327		

**Caviar House Airport Development, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 172.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016219/11.

(130019717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Citi Invest Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.440.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Kommissar der Citi Invest Control S.A. (R.C.S. Luxembourg B150440) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 30/01/2013.

LCG International AG

Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2013016222/13.

(130019307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Habio Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 4-6, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 174.308.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Adrien BIONDI, employé de banque, demeurant au 92 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, ici représenté par Madame Corinne JAMIN, employée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 27 décembre 2012, et

2. Madame Michèle ROTACH-JAMIN, administrateur, demeurant 9, avenue Tremblay, Genève, Suisse, ici représentée par Madame Corinne JAMIN, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 27 décembre 2012.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HABIO HOLDINGS».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent mille euros (EUR 400.000,-) qui sera représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 28 décembre 2017 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-deuxième jour du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération
1) Monsieur Adrien BIONDI, prénommé, . . . . .	200	20.000,- EUR
2) Madame Michèle ROTACH - JAMIN, prénommée, . . . . .	200	20.000,- EUR
Total: . . . . .	400	40.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Adrien BIONDI, employé de banque, demeurant au 92 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,
- Madame Kerstin STEINBAUER, employée de banque, demeurant au 92 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,
- Madame Michèle ROTACH-JAMIN, administrateur, demeurant au 9 avenue Tremblay, CH-1209, Genève, Suisse.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Adrien BIONDI, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

Monsieur Ingvi HALLDORSSON, demeurant au 12A, rue du Village, L-6585 Steinheim.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 4-6 Rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. JAMIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/104. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013008624/212.

(130009908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Citi Invest Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.440.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsrat der Citi Invest Control S.A. (R.C.S. Luxembourg B150440) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, 30/01/2013.

Référence de publication: 2013016223/10.

(130019307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Citi Invest Control S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 150.440.

Hiermit kündige ich den mit der

Citi Invest Control S.A. (R.C.S. Luxembourg B150440)

am 02.11.2011 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 30.01.2013 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 30/01/2013.

Maître Antonio Raffa

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013016224/14.

(130019635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.196 (the Sole Shareholder),

represented by Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 21.683 (the Company). The Company was incorporated on 25 May 1984 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°110 of 26 April 1988. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 September 2012, pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, in replacement of the undersigned notary, which deed has not yet been published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 67 (1) of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 40,250,000 (forty million two hundred and fifty thousand euro) by way of issuance of 191 (one hundred and ninety-one) shares, with no par value (the Shares);

(2) subscription to, and payment in full by the Sole Shareholder, of the Shares;

(3) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the Shares;

(4) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any director of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(5) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 40,250,000 (forty million two hundred and fifty thousand euro), by way of the issuance of the Shares.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the above resolution and its full payment as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind of an amount of EUR 44,000,000 (forty-four million euro) consisting in a claim of EUR 44,000,000 (forty-four million euro) it holds against the Company (the Contributed Claim). The value of the Contributed Claim shall be allocated as follows:

- EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euro) of the Contributed Claim shall be allocated to the share capital account of the Company;

- EUR 43,725,000 (forty-three million seven hundred and twenty-five thousand euro) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

- EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company

The value of the Contributed Claim has been the subject of a report prepared by Ernst & Young, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), dated 11 December 2012, which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 191 shares without nominal value giving rise to a share capital increase of EUR 250,000, to be issued with total related share premium of EUR 43,725,000 and allocation to the legal reserve account of EUR 25,000, hence total consideration amounting to EUR 44,000,000."



### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above amendments so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The capital is fixed at EUR 40,250,000 (forty million two hundred and fifty thousand euro), represented by 30,780 (thirty thousand seven hundred and eighty) shares without par value."

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under his/her sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Shares in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

### *Declaration*

The undersigned notary declares that, pursuant to article 32-1 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the conditions provided under its articles 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5, have been fulfilled and expressly bears witness of their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Husky Injection Molding Systems Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.196 (l'Actionnaire Unique),

représenté par Edoardo Romano, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions de Husky Injection Molding Systems, une société anonyme ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.683 (la Société). La Société a été constituée le 25 mai 1984 en vertu d'un acte de Maître Marc Elter, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°110 du 26 avril 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 septembre 2012, en vertu d'un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en remplacement du notaire soussigné, lequel acte n'a pas encore été publié.

II. L'Actionnaire Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 67 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Actionnaire Unique décide de passer des résolutions sur les points suivants:

(1) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) afin de le porter de son montant actuel à un montant de EUR 40.250.000 (quarante millions deux cent cinquante mille euros) au moyen de l'émission de 191 (cent quatre-vingt-onze) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale (les Actions);

(2) souscription et paiement intégral des Actions par l'Actionnaire Unique;

(3) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société et l'émission des Actions;



(4) modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donné à tout administrateur de la Société afin de procéder à l'inscription dans le registre des actions de la Société des Actions, et à toutes les formalités afférentes; et

(5) divers.

IV. L'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social et l'augmente par les présentes d'un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) afin de le porter de son montant actuel à un montant de EUR 40.250.000 (quarante millions deux cent cinquante mille euros) au moyen de l'émission des Actions.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suite à l'augmentation de capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et son paiement intégral comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Actionnaire Unique décide de souscrire aux Actions, les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions euros) composé d'une créance d'un montant de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions euros) qu'il détient contre la Société (la Créance Apportée). La valeur de la Créance Apportée sera allouée comme suit:

(1) un montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) de la Créance Apportée est affecté au compte capital social de la Société;

(2) un montant de EUR 43.725.000 (quarante-trois millions sept cent vingt-cinq mille euros) de la Créance Apportée est affecté au compte prime d'émission de la Société;

(3) un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) est affecté à la réserve légale de la Société.

La valeur de la Créance Apportée a fait l'objet d'un rapport préparé par Ernst & Young, en tant que réviseur d'entreprise agréé, daté du 11 Décembre 2012, qui conclut comme suit:

"Sur base du travail exécuté et décrit ci-dessus, aucune raison ne semble, selon nous, laisser croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en nombre et en valeur nominale aux 191 actions sans valeur nominale donnant lieu à l'augmentation de capital de EUR 250.000, devant être émises avec une prime d'émission totale d'un montant total de EUR 43.725.000 et une allocation à la réserve légale de EUR 25.000, le montant total de l'apport s'élevant ainsi à EUR 44.000.000."

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 40.250.000 EUR (quarante millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 30.780 (trente mille sept cent quatre-vingts) actions sans valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre de actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donné à tout administrateur de la Société afin de procéder à l'inscription de l'émission des actions dans le registre des actions de la Société, de signer ledit registre et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que, conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les conditions mentionnées aux articles 26-1 paragraphe (2), 26-3 et 26-5, ont été remplies et garantit expressément leur réalisation.

*Estimation des frais*

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Actionnaire Unique, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, le mandataire de l'Actionnaire Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008634/173.

(130009326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.822.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEFILIPPI S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013016264/11.

(130019313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Didymes SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.852.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIDYMES SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013016268/11.

(130019097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Hyperion Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 141.850.

L'an deux mil douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PRAEDIUM HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 6A route de Trèves, L-3633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103190,

ici représentée Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-3633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que PRAEDIUM HOLDINGS S. à r.l., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de HYPERION CAPITAL S. à r.l. en liquidation volontaire une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 3138 Luxembourg, 33 rue Marie-Adélaïde, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141850 (la Société en liquidation volontaire), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2478 du 10 octobre 2008;

- que la Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire soussigné le 10 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 18 janvier 2010; et

- que le capital social actuel de la Société en liquidation volontaire est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société en liquidation volontaire du 22, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société en liquidation volontaire, qui aura désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Version française:**

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

*Pouvoirs*

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2013. LAC/3013/60693. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008636/63.

(130009768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Distribinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013016269/10.

(130019343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**DOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.  
R.C.S. Luxembourg B 140.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013016271/10.

(130019359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOFLEINI S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013016272/11.

(130019246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Innovalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 19.022.

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur PEDERSEN Flemming, retraité, né le 11 mai 1939 à Odense, Danemark, demeurant au 32, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

2. Madame ZAHLEN Béatrice, épouse Pedersen, enseignante, née le 8 octobre 1955 à Luxembourg, demeurant au 55, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg,

tous deux représentés par Monsieur Marc MAYER, expert-comptable, demeurant au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, à l'effet de comparaître à la présente Assemblée aux termes de deux procurations sous seing privé datées du 17 décembre 2012.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur PEDERSEN Flemming et Madame ZAHLEN Béatrice, précités sont les seuls associés actuels (les «Associés») de la société à responsabilité limitée INNOVALUX S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.022 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 1981 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 3 avril 1982;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 19 octobre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 425 du 16 mars 2002;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

- que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Flemming PEDERSEN, précité, demeurant à L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Mayer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61431. Reçu 12,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008637/62.

(130009840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Dometic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 91.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016273/9.

(130019183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Dorn Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.967.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013016274/10.

(130019837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Immofin S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.492.

L'an deux douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée") de ImmoFin S.C.A. SICAR (ci-après la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 128.492), constituée par acte notarié le 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1305 du 29 juin 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1611 du 20 août 2009.

L'Assemblée a été ouverte par Monsieur Albéric Braas, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que président de l'Assemblée (le "Président").

Le président nomme aux fonctions de secrétaire Monsieur Alexandre Cayphas, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Vincent Gruselle, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modifier l'art. 12 des Statuts pour clarifier les modalités de convocation d'une assemblée générale en confirmant qu'une convocation par lettre recommandée suffit lorsque toutes les actions sont nominatives;

2. Dissoudre la Société et la mettre en liquidation avec effet au 31 décembre 2012;

3. Instruire le Liquidateur de maintenir les contrats de services existants signés par l'associé gérant commandité avec Banque de Luxembourg et avec Alcyon S.A.;

4. Instruire le liquidateur d'établir des rapports mensuels à adresser à la CSSF en lieu et place des rapports semestriels actuellement communiqués;

5. Instruire le Liquidateur d'établir un rapport annuel contenant des données comptables contrôlées par le réviseur d'entreprise agréé actuellement mandaté par la société en invitant ce dernier à émettre l'attestation prévue à l'article 27 de la loi de 2004 et de soumettre chaque année ce rapport annuel à une assemblée générale des Actionnaires endéans les 6 mois de la date anniversaire de la dissolution de la Société;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les résolutions portées à l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% du capital social et ne peuvent être adoptées que par une majorité des deux-tiers voix exprimées.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cent quatre-vingt-cinq (599.185) actions en émission, cinq cent cinquante-cinq mille six cent cinquante-neuf (555.659) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, soit quatre-vingt-douze virgule soixante-quatorze pour cent (92,74 %) du capital social.

V. Que cette Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 13 décembre 2012 ainsi que par publication au Mémorial C du 11 décembre 2012 et 19 décembre 2012 et au Lëtzebuerger Journal du 11 décembre 2012 et 19 décembre 2012.

VI. En conséquence, la présente Assemblée se reconnaît valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 12 des Statuts pour clarifier les modalités de convocation d'une assemblée générale en confirmant qu'une convocation par lettre recommandée suffit lorsque toutes les actions sont nominatives par l'ajout de la phrase suivante: «Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée».

L'alinéa 1<sup>er</sup> sera dès lors libellé comme suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé-Gérant commandité énonçant l'ordre du jour, publié en conformité avec la loi luxembourgeoise et envoyé par recommandé au moins 8 jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires. Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée».

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet au 31 décembre 2012 aux conditions suivantes:

ImmoFin S.à r.l., à présent associé - gérant commandité ("AGC") de la Société, représentée par ses gérants actuellement en fonction, est nommée liquidateur ("Liquidateur") de la Société avec une rémunération payable deux fois par an sur base annuelle de 0,7 % du prix payé pour les investissements, sans tenir compte des engagements non encore appelés

des Véhicules Cibles, existants au premier jour du semestre et pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sous réserve des dispositions particulières prévues par la loi luxembourgeoise en cas de liquidation d'une Sicar, le liquidateur exercera les pouvoirs tels que prévus par le prospectus en période de désinvestissement et liquidera la société dans le respect le plus strict de son Prospectus et de ses Statuts;

les engagements non appelés des Actionnaires envers la Société sont maintenus avec les mêmes conséquences en cas de défaut de paiement que celles décrites au chapitre relatif aux Investisseurs Défaillants, page 20 du Prospectus 4<sup>ème</sup> Edition de la Société; Le Président expose à ce sujet que le Liquidateur pourra dès lors à tout moment, dans le cadre de la gestion des avoirs de la Société en liquidation, faire des appels au capital engagé et non encore appelé des Actionnaires et que ce droit d'appel est également accordé à la Banque de Luxembourg, dans le cadre de la ligne de crédit consentie à la Société mise en liquidation, en cas de défaut de la Société quant au remboursement de la ligne de crédit;

le Liquidateur est instruit de préparer un inventaire à la date du 31 décembre 2012 et de convoquer une assemblée générale des Actionnaires afin de (i) discuter de la situation financière de la Société et voter sur l'approbation de comptes audités pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 décembre 2012 et (ii) donner quitus à l'AGC pour l'exercice de son mandat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2012;

le Liquidateur est instruit de liquider la Société dans une durée de temps et une manière qui optimisent les distributions en espèces aux Actionnaires et d'agir dans le respect du Prospectus 4<sup>ème</sup> Edition et des Statuts de la Société, sous réserve des dispositions particulières prévues par la loi luxembourgeoise en cas de liquidation d'une Sicar, en sorte que le Liquidateur établira une valeur nette d'inventaire des Actions deux fois par an, informera les Actionnaires trimestriellement de l'avancement de la liquidation et pourra prendre entre autres les décisions suivantes:

- Répondre aux appels de capitaux des Véhicules Cibles dans lesquels la Société a pris des engagements non encore libérés et accepter les remboursements de capital et distributions de profits des Véhicules Cibles;
- Rembourser le capital aux Actionnaires et les boni de liquidations dès que les liquidités de la Société le permettent, en agissant prudemment et en maintenant le coussin de liquidité qu'il estime nécessaire;
- Utiliser la ligne de crédit de €5 millions accordée par Banque de Luxembourg pour des besoins de gestion des liquidités et de trésorerie et la remplacer si nécessaire, les montants empruntés ne pouvant être affectés qu'aux paiements des engagements existants au jour de la mise en liquidation;
- Couvrir, s'il le juge nécessaire et selon son seul jugement sans prendre de responsabilité supplémentaire, le risque de change sur les engagements non appelés et sur les actifs financiers;
- Participer à des investissements supplémentaires dans des Véhicules Cibles existants ou successeurs comme mesure de protection du capital à condition (i) que cela soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses Actionnaires et (ii) qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pouvant être convoquée par lettre recommandée envoyée 5 jours avant la date de sa tenue et décidant à la majorité se soit prononcée en faveur de l'investissement envisagé.

#### *Troisième résolution*

Tenant compte de l'article 10 b) Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque, l'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur de maintenir ou négocier des contrats de services équivalents à ceux signés par l'associé gérant commandité avec Banque de Luxembourg et avec Alcyon S.A.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'instruire le liquidateur d'établir des rapports mensuels à adresser à la CSSF en lieu et place des rapports semestriels actuellement communiqués.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur d'établir un rapport annuel contenant des données comptables contrôlées par le réviseur d'entreprise agréé actuellement mandaté par la société en invitant ce dernier à émettre l'attestation prévue à l'article 27 de la loi de 2004 et de soumettre chaque année ce rapport annuel à une assemblée générale des Actionnaires endéans les 6 mois de la date anniversaire de la dissolution de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après lecture du procès verbal, les membres du bureau ont signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAAS, A. CAYPHAS, V. GRUSELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17839. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013008654/117.

(130010083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.



**D4S Designer 4 Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.  
R.C.S. Luxembourg B 163.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016277/10.

(130019553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Elixia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: NOK 7.197.705,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 160.877.

Les comptes annuels pour l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013016278/12.

(130019668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.317.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. (formerly "JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l."), a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46a, avenue John F Kennedy, 2<sup>nd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170.363;

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to

other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) represented by SEVENTEEN THOUSAND (17,000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on January 1 and ends on the December 31 of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31, 2013.

*Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the SEVENTEEN THOUSAND (17,000) shares by contribution in cash, so that the amount of SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - a) Mr. Alan Botfield, private employee, born on December 22, 1970, in Stirling, Scotland, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
  - b) Mr. Freddy de Petter, private employee, born on August 29, 1958, in Berchem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 43, avenue John F Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. (formerly "JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l."), une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 46a, avenue John F Kennedy, 2<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.363,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que

par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE DOLLARS AMERICAINS (17.000,- USD) représenté par DIX-SEPT MILLE (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN DOLLAR AMERICAIN (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.



Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DIX-SEPT MILLE (17.000) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DIX-SEPT MILLE DOLLARS AMERICAINS (17.000,- USD) est désormais à la disposition de la Société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) M. Alan Botfield, employé privé, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Ecosse, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- b) M. Freddy de Petter, employé privé, né le 29 août 1958, à Berchem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 43, avenue John F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.



Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62968 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008678/359.

(130010054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Entec Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 22, Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 85.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013016281/11.

(130019753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Etablissement Jean-Claude WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8366 Hagen, 12, Cité Braun.

R.C.S. Luxembourg B 42.811.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016284/9.

(130019341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Eastern Bulk, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016286/9.

(130019335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JW 11X (LUX) S.à r.l.).**

**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.366.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. (formerly "JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l."), a private limited liability company "société à responsabilité limitée" incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F Kennedy, 2<sup>nd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "JW 11X (LUX) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, avenue John F Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 17 July 2012, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2092 of 23 August 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.366 (the "Company").

II.- That the 16,000 (sixteen thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company into "JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 2. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to change the name of the Company to "JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.".

#### *Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2. of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l. (hereafter the "Company")".

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. (formerly "JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l."), une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F Kennedy, 2<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (l' "Associé Unique");

Ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, ici représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "JW 11X (LUX) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 43, avenue John F Kennedy, 3ème étage, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte dressé par Maître Henri Hellinckx, précité, le 17 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2092 du 23 août 2012, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.366.

II.- Que les 16.000 (seize mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation à la convocation préalable;
2. Changement de la dénomination de la Société en «JW Aurum Séries J (LUX) S.à r.l.»;
3. Modification subséquente de l'article 2. des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société en «JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.».

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 2. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l." (ci-après "La Société").».

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62551. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008679/117.

(130010008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**EFG Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 159.251.

—  
EXTRAIT

Monsieur Erwan SALLOUX a démissionné de son mandat d'Administrateur à compter du 30 Septembre 2012.  
Monsieur David Barrett a changé d'adresse comme suit: 68 Montée Pilate L-2336 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG Group S.A.

Référence de publication: 2013016287/12.

(130019399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Egon Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.091.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016288/10.

(130019485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l.).**

**Capital social: USD 36.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.363.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JW Aurum Series (BVI) Limited (formerly "JW 11X (BVI) Limited"), a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Island, having its registered office at ABM Chambers, P.O. Box 2283, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, 2<sup>nd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 17 July 2012, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2093 of 23 August 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.363 (the "Company").

II.- That the 36,000 (thirty-six thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company into "JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of Article 2. of the Articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to change the name of the Company to "JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l."

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2. of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l." (hereafter the "Company")."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

JW Aurum Series (BVI) Limited (formerly «11X (BVI) Limited»), une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au ABM Chambers, P.O. Box 2283, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, ici représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de «JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, avenue John F Kennedy, 2<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte dressé par Maître Henri Hellinckx, précité, le 17 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2093 du 23 août 2012, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.363.

II.- Que les 36.000 (trente-six mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation à la convocation préalable;
2. Changement de la dénomination de la Société en «JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.»;
3. Modification subséquente de l'Article 2. des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société en «JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.».

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 2. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.» (ci-après «La Société»).»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500,- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62550. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008680/116.

(130009603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Elgon, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.456.

*Rectificatif du dépôt du 5 juillet 2012 sous la référence L120114233*

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016289/10.

(130019126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Elpers & Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 74.348.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016290/10.

(130019232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Kleopatra Holdings 1, Société en Commandite par Actions,  
(anc. Kloeckner Holdings 1).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 173.463.

In the year two thousand and twelve on the twelfth day of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Kloeckner Holdings 1, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on the November 27 2012 pursuant to a deed executed before the present notary, currently pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 5p.m. and chaired by Patrick van Denzen, director, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Siobhan McCarthy, attorney at law, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

Sebastien Rimlinger, lawyer, with professional address in Luxembourg was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declares and request the notary to state that:

I. The names of the Shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented Shareholders and the represented New Subscribers (as defined in the resolutions that follow) (the Attorneys), the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders and the represented New Subscribers, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

II. The Company's capital is presently set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by fully paid-up shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, consisting of:

- a. one (1) management share; and
- b. thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) ordinary shares

III. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the Shareholders present and represented.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. To acknowledge the change of name of the Company's general partner from "Kloeckner Holdings GP S.A." to "Kleopatra Holdings GP S.A." and to change the name of the Company from Kloeckner Holdings 1 to Kleopatra Holdings 1;
3. Subsequent amendment of articles 1.1 and 1.2 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the name change adopted in item 1. above; and
4. Miscellaneous.

V. The Meeting hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

All shareholders being present or represented at the Meeting, the Meeting resolves to waive any convening notice such that the Meeting can be considered to be duly constituted and held.

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

*Second resolution*

consequence, (ii) to change the name of the Company from Kloeckner Holdings 1 to Kleopatra Holdings 1.

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.



### Third resolution

The Meeting hereby resolves to amend articles 1.1 and 1.2 of the Articles so that it shall read as follows:

**1.1.** The name of the corporate partnership limited by shares is "Kleopatra Holdings 1" (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**1.2.** The Company's shareholders are (i) Kleopatra Holdings GP S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Trade and Companies register number R.C.S. Luxembourg B168839 (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (actionnaires commanditaires) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

Votes in favour 100 %

Votes against 0 %

Abstentions 0 %

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

### Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre,

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Kloeckner Holdings 1, une société en commandite par actions, régie selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 27 novembre 2012 suivant un acte exécuté par le notaire instrumentant, actuellement en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 17h et présidée par Patrick van Denzen, administrateur, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Siobhan McCarthy, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

Sebastien Rimlinger, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg a été nommé scrutateur (le Scrutateur, et ensemble avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau formé, le Président déclare et requis le notaire d'acter que:

I. Les noms des Actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés et les Nouveaux Souscrivants représentés (tels que définis dans les résolutions qui suivent) (les Mandataires), le Bureau et le notaire instrumentant, conjointement avec les procurations des Actionnaires représentés et les Nouveaux Souscrivants représentés, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II. Le capital de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par des actions entièrement libérées, toutes ayant valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, consistant en:

a. une (1) action de commandité; et

b. trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires

III. Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance aux Actionnaires présents ou représentés.

IV. L'ordre du jour est le suivant

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Prise d'acte du changement de dénomination de l'actionnaire commandité de la Société de «KloECKner Holdings GP S.A.» à «Kleopatra Holdings GP S.A.» et, modification de la dénomination de la Société de KloECKner Holdings 1 en Kleopatra Holdings 1;

3. Modification subséquente des articles 1.1 et 1.2 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de dénomination adopté au point 1 ci-dessus; et

4. Divers

V. L'Assemblée adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Tous les Actionnaires étant présents ou représentés à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer à toute convocation de sorte que l'Assemblée peut être considérée comme valablement constituée et tenue.

Vote en faveur 100 %

Vote contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide par la présente (i) de prendre acte du changement de dénomination de l'actionnaire commandité de la Société de «KloECKner Holdings GP S.A.» à «Kleopatra Holdings GP S.A.» et, par conséquent, (ii) de changer la dénomination de la Société de KloECKner Holdings 1 à Kleopatra Holdings 1.

Vote en faveur 100 %

Vote contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide par la présente de modifier les articles 1.1 et 1.2 des Statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

« **1.1.** Le nom de la société en commandite par actions est "Kleopatra Holdings 1"(la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**1.2.** Les actionnaires de la Société sont (i) Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168839 (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).»

Vote en faveur 100%

Vote contre 0 %

Abstention 0 %

Le vote requis en faveur de la résolution étant rempli, le Président déclare que la résolution est adoptée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire, agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire signe avec le notaire le présent acte original.

Signé: Van Denzen, McCarthy, Rimlinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008684/167.

(130009381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Energreen Investment Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.588.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 janvier 2013 que:

Monsieur CANEPA a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président.

Monsieur Herman J.J. MOORS a été nommé à la fonction de Président.

Le mandat de Monsieur Gianluca GRECO a été prolongé jusqu'en 2016.

Il est également à noter que Monsieur Herman J.J. MOORS est désormais domicilié au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013016292/15.

(130019162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Envipro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.854.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013016293/12.

(130019107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Euro Haus + Lufttechnik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 55.919.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016295/9.

(130019236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Mextelecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.310.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Carol Adriana SALAZAR ZAMBADA, engineer, born on May 23, 1974, in Culiacan-Sinaloa, (Mexico) residing professionally at 60, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 30<sup>th</sup>, 2012.

Such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **Title I. - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Mextelecom S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The company aims to provide and perform on his behalf or on behalf of third parties, its own account or for the account of third parties, core and value-added services in telecommunication networks both nationally and internationally everything that is related to these services, including the execution of all works and services and the installation of the necessary equipment, as well as participation in other companies, their management and funding and all that is connection with these activities or may develop in the broadest sense. The company may, in general, perform all commercial, financial, and real estate directly or indirectly related to its corporate purpose or would be likely to facilitate the achievement. The company may, furthermore, provide consultancy and project management services in telecommunication business

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VII. General provision**

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the above-named appearing person, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.



### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately EUR 900.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mrs. Carol Adriana SALAZAR ZAMBADA, engineer, born on May 23, 1974, in Culiacan-Sinaloa, (Mexico) residing professionally at 60, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is set at 60, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Madame Carol Adriana SALAZAR ZAMBADA, ingénieur, née le 23 mai 1974, à Culiacan-Sinaloa, (Mexique) demeurant au 60, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mextelecom S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet d'offrir et effectuer en son nom ou pour le compte de tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, services de base et à valeur ajoutée dans les réseaux de télécommunication, tant sur le plan national qu'international et tout ce qui est relatif à ces services, y compris l'exécution de tous les travaux et de services et l'installation de l'équipement nécessaire, ainsi que la participation dans d'autres sociétés, leur gestion et de financement et tout ce qui est lié à ces activités ou se développer dans le sens le plus large. La société peut, en général, effectuer toutes opérations commerciales, financières et mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.



**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télécopie, télex, télécopie ou par courrier électronique.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'associé unique ou l'assemblée générale des associés sont seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire à l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 900,-.

### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Carol Adriana SALAZAR ZAMBADA, ingénieur, née le 23 mai 1974, à Culiacan-Sinaloa, (Mexique) demeurant au 60, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est fixé au 60, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008735/381.

(130009915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Le siège social de l'associé Capital Investors 2002 Limited a changé et est à présent au 20 Churchill Place, Canary Wharf, E14 5HJ Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016302/12.

(130019515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Eurocar Diffusion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.727.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 03/01/2013,

Mr Jose Miguel Ferreira Borges Pedroso, employé, né le 08/11/1968 à COIMBRA (Portugal), demeurant 8 rue de la Chapelle L-8017 Strassen à transféré 50 parts sociales détenue dans la société à Mme GACHER Anne, née le 20/09/1984 à Thionville, employée, demeurant 77 rue Meilbourg F-57100 THIONVILLE.

Les associés de la société sont à présent:

Mr Jose Miguel Ferreira Borges Pedroso . . . . . 50 Parts Sociales

Mme Anne Gacher . . . . . 50 Parts Sociales

Fait à Strassen, le 03/01/2013.

*Le gérant*

Référence de publication: 2013016296/16.

(130019840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016297/10.

(130019257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**N. Arend II, Société civile immobilière, Société Civile.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg E 4.854.

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour de décembre,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant professionnellement à 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch; et

2.- Maître Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

Ici représenté par Monsieur Cédric de Blaere, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg le 19 décembre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Nico Arend et Georges Gudenburg, précités sont les deux (2) seuls associés actuels de la société civile immobilière N. AREND II, Société civile immobilière, numéro matricule 20127002135, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4854, ayant son siège social sis au 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 2258 du 11 septembre 2012 (la "Société").

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 10.000 (dix mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts d'une valeur d'EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées, qui sont réparties en 900 parts classe A et 100 parts classe B.

- que les parts sociales de la Société sont actuellement réparties comme suit:

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| 1. Monsieur Nico AREND, précité, .....        | 98 parts B et<br>900 parts A |
| 2. Monsieur Georges GUDENBURG, précité, ..... | 2 parts B                    |

Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.580.190 (deux millions cinq cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000 (dix mille euros) à EUR 2.590.190 (deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-dix euros) par la création et l'émission de 258.019 (deux cent cinquante-huit mille dix-neuf) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A actions existantes.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite, Monsieur Nico AREND, précité a déclaré souscrire les de 258.019 (deux cent cinquante-huit mille dix-neuf) parts de classe A et les libérer intégralement au moyen d'un apport autre qu'en numéraire évalué globalement à EUR 2.580.197,99 consistant en la pleine propriété des immeubles suivants:

1.- Tous ses droits lui appartenant, savoir un tiers indivis en pleine propriété, dans une maison d'habitation avec toutes ses dépendances et appartenances, sise à Hamiville, Maison 22, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Wincrange, section BF de Hamiville

- numéro 303/2227, lieu-dit «Strasse beim Haeuschen», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 19 ares 91 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles pour l'avoir recueilli, ensemble avec ses frères, Aloyse et Georges les AREND, dans la succession de ses parents, Monsieur Michel AREND, décédé le 07 avril 1996, et Madame Barbe ELENS, décédée le 07 octobre 2001.

2.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Robert Schumann» sis à Bereldange, 14 - 14D, rue Bour, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Walferdange, section C de Bereldange

- numéro 62/2753, lieu-dit «rue Bour», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 41 ares 15 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive: (en millièmes)

- l'appartement C27 au premier étage, la cave 11 et le parking 40, représentant ..... 14,782

2.- en copropriété et indivision forcée: ..... 14,782

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de QUATORZE virgule SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170.000,00 EUR) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 09 avril 1982, numéro 384 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 17 mai 1982, volume 915, numéro 165.

- suivant acte de vente reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 24 février 1995, numéro 19.399 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 28 mars 1995, volume 1414, numéro 88.

3.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Patricia» sis à L-7526 Mersch, 1, Beschmontsbongert, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch

- numéro 752/5188, lieu-dit «Beschmontsbongert», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 11 ares 05 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:	(en millièmes)
- Le lot 010 C U 81, Savoir une unité «Garage» au sous-sol, représentant . . . . .	5,370
- Le lot 019 A U 81, Savoir une unité «Garage» au sous-sol, représentant . . . . .	7,870
- Le lot 020 A U 81, Savoir une unité «Garage» au sous-sol, représentant . . . . .	21,030
- Le lot 021 A U 81, Savoir une unité «Débarras» au sous-sol, représentant . . . . .	1,960
- Le lot 026 A U 81, Savoir une unité «Cave» au sous-sol, représentant . . . . .	5,350
- Le lot 041 A U 02, Savoir une unité «Appartement» au deuxième étage, représentant . . . . .	92,740
- Le lot 042 A U 02, Savoir une unité «Appartement» au deuxième étage, représentant . . . . .	167,890
2.- en copropriété et indivision forcée: . . . . .	302,210

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de TROIS CENT DEUX virgule DEUX CENT DIX MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain;

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (680.000,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant actes de vente reçus par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 août 1994, numéro 38.665 et 38.666 de son répertoire, transcrits au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 26 août 1994, volume 1391, numéros 92 et 91.

- suivant acte de vente reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 27 septembre 1999, numéro 564 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 21 octobre 1999, volume 1608, numéro 60.

- suivant acte d'échange reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 27 septembre 1999, numéro 565 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 21 octobre 1999, volume 1608, numéro 61.

4.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «Centre Commercial, Administratif et Résidentiel rue Beaumont», sis à Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

- numéro 62/2421, lieu-dit «rue Beaumont», place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 01 are 76 centiares.

1.- en propriété privative et exclusive:	(en millièmes)
- le duplex aux quatrième et cinquième étages côté postérieur, le parking 17 et la cave 2, représentant . . . . .	108,94978
2.- en copropriété et indivision forcée:	108,94978

Correspondant aux éléments privatifs prédécrits, une quotité de CENT HUIT virgule QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIÈMES INDIVIS dans les choses communes, y compris le sol ou terrain.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte d'échange reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 décembre 2010, numéro 83.934 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 05 janvier 2011, volume 2323, numéro 11.

5.- Une maison à appartements sise à Wahl, rue Principale, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Wahl, section D de Wahl

- numéro 587/2515, lieu-dit «rue Principale», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 08 ares 10 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT-ET-UN EUROS TRENTE-QUATRE CENTIMES (377.821,34 EUR) par l'Apporteur.



*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de vente et déclaration de command reçus par le notaire Paul BETTINGEN soussigné, en date du 22 janvier 1997, numéros 1515 et 1516 de son répertoire, transcrits au bureau des hypothèques à Diekirch le 26 février 1997, volume 931, numéros 110 et 111.

6.- Les immeubles suivants sis à Bourscheid, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Bourscheid, section C de Bourscheid

- numéro 502/1178, lieu-dit «auf der Dideschbach», pâture, contenant 25 ares 60 centiares.
- numéro 502/2848, même lieu-dit, terre labourable, contenant 97 ares 20 centiares.
- numéro 620/3636, lieu-dit «Féischerberg», place (occupée), construction légère, garage, contenant 05 ares 80 centiares
- numéro 620/3669, même lieu-dit, place (occupée), construction légère, garage, contenant 08 ares 06 centiares
- numéro 620/4142, lieu-dit «Feeschterberg», camping, contenant 03 hectares 79 ares 38 centiares

Ces immeubles sont évalués à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX EUROS SOIXANTE-DIX CENTIMES (296.236,70 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces immeubles:

- pour une moitié indivise suivant acte de vente reçu par le notaire Marc CRAVATTE, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 28 octobre 1994, numéro 446 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 09 novembre 1994, volume 874, numéro 96.
- pour une moitié indivise suivant acte de cession reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 04 février 2004, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 11 mars 2004, numéro 1129, volume 56.

Il est ici rappelé que le numéro cadastral 620/3636 reste grevé d'un usufruit au profit d'une dame Madame Maria TERLOUW (matricule provisoire au cadastre 00139805313).

7.- Divers terrains sis à Hamiville, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Wintrange, section BF de Hamiville

- numéro 983/1546, lieu-dit «Hinter dem Allerbornerknapp», terre labourable, contenant 22 ares 50 centiares.
- numéro 986/1986, même lieu-dit, terre labourable, contenant 54 ares 05 centiares.
- numéro 989/1958, même lieu-dit, terre labourable, contenant 69 ares 20 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de DIX-HUIT MILLE SOIXANTE-CINQ EUROS VINGT-QUATRE CENTIMES (18.065,24 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de partage reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 2002, numéro 1046 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 03 décembre 2002, volume 1990, numéro 90.

8.- Tous ses droits, savoir un droit à bail emphytéotique sur l'emplacement localisé au niveau -1 sous le numéro 104, dans le Parking souterrain de la Place du Théâtre à Luxembourg, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

- numéro 210/2137, lieu-dit «place du Théâtre», place (occupée), construction légère, garage, contenant 77 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TRENTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS TROIS CENTIMES (37.184,03 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de cession de bail reçu par le notaire Paul BETTINGEN instrumentant en date du 20 novembre 1996, numéro 1376 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 16 janvier 1997, volume 1487, numéro 62.

9.- Tous ses droits, savoir un droit à bail emphytéotique sur l'emplacement localisé au niveau -1 sous le numéro 42, dans le Parking souterrain du Brill à Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

- numéro 1417/17800, lieu-dit «place de la Résistance», place (occupée), construction légère, garage, contenant 42 ares 23 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTIMES (38.275,68 EUR) par l'Apporteur.



*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de bail reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2010, numéro 13.354 de son répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 16 juin 2010, volume 1751, numéro 37.

10.- Diverses parcelles de bois sises à Arsdorf, inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Rambrouch, section AA de Arsdorf

- numéro 1498/4525, lieu-dit «in der Lammeschbach», haie, contenant 21 ares 35 centiares.
- numéro 1499/4526, même lieu-dit, bois, contenant 33 ares 60 centiares.
- numéro 1500/4527, même lieu-dit, haie, contenant 11 ares 60 centiares.
- numéro 2296, lieu-dit «in Weilerbour», haie, contenant 43 ares 10 centiares, et haie, contenant 86 ares 10 centiares.
- numéro 2297, même lieu-dit, haie, contenant 08 ares 80 centiares, et haie, contenant 17 ares 60 centiares.
- numéro 2298, même lieu-dit, haie, contenant 27 ares, et haie, contenant 27 ares.
- numéro 2460/2580, lieu-dit «Bei Bourfelskreuz», haie, contenant 39 ares, et haie, contenant 39 ares.
- numéro 2460/4890, même lieu-dit, haie, contenant 03 hectares 33 ares 80 centiares.
- numéro 2540/3662, lieu-dit «in Antelbour», haie, contenant 51 ares 55 centiares, haie, contenant 01 hectare 03 ares 10 centiares, et haie, contenant 51 ares 55 centiares.
- numéro 2540/3663, même lieu-dit, haie, contenant 51 ares 60 centiares, haie, contenant 01 hectare 03 ares 10 centiares, et haie, contenant 51 ares 60 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de CINQUANTE-CINQ MILLE VINGT-DEUX EUROS CINQUANTE CENTIMES (55.022,50 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Paul BETTINGEN instrumentant, en date du 07 avril 1998, numéro 2833 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 13 mai 1998, volume 966, numéro 76.
- suivant acte de vente reçu par le notaire Léonie GRETHEN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 21 septembre 2001, numéro 3512 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 02 novembre 2001, volume 1059, numéro 39.
- suivant acte de vente reçu par le notaire Léonie GRETHEN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 24 août 2007, numéro 9057 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 04 octobre 2007, volume 1244, numéro 78.
- suivant acte de vente reçu par le notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2012, numéro 3307 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 09 mai 2012, volume 1393, numéro 129.

11.- Une parcelle de bois à Erpeldange, inscrite au cadastre comme suit:

Commune d'Eschweiler, section D d'Erpeldange

- numéro 141/5, lieu-dit «Erpeldangerbusch», bois, contenant 65 ares 40 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (3.270,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Marc CRAVATTE, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 mai 1978, numéro 179 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 14 juin 1978, volume 484, numéro 25.
- suivant acte de modification de régime matrimonial précité reçu par le notaire Urbain THOLL en date du 20 juillet 1999.

12.- Diverses parcelles sises à Bigonville, inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Bigonville, section BA de Bigonville

- numéro 4672, lieu-dit «Muehlenfels», haie, contenant 69 ares 20 centiares, et haie, contenant 69 ares 30 centiares.
- numéro 4676, lieu-dit «in der Oicht», terre labourable, contenant 01 hectare 71 ares 20 centiares, terre labourable, contenant 01 hectare 14 ares 20 centiares, et terre labourable, contenant 57 ares 10 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de VINGT-QUATRE MILLE CINQUANTE EUROS (24.050,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 09 avril 1981, numéro 264 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 28 avril 1981, volume 549, numéro  
- suivant acte de modification de régime matrimonial précité reçu par le notaire Urbain THOLL en date du 20 juillet 1999.

13.- Une parcelle sise à Heinerscheid, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Clervaux, section HC de Heinerscheid

- numéro 971/1685, lieu-dit «Auf Hemelschet», haie, contenant 01 hectare 11 ares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (5.550,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire Marc DELVAUX, alors de résidence à Clervaux, en date du 05 novembre 1980, numéro 21.333 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 05 décembre 1980, volume 540, numéro 91.

- suivant acte de modification de régime matrimonial précité reçu par le notaire Urbain THOLL en date du 20 juillet 1999.

14.- Une parcelle sise à Insenborn, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Esch-sur-Sûre, section NC d'Insenborn

- numéro 95/1271, lieu-dit «im Obersten Langert», pré, contenant 35 ares 90 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (1.795,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Robert SCHUMAN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 25 janvier 1996, numéro 4705 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 13 février 1996, volume 905, numéro 32.

- suivant acte de modification de régime matrimonial précité reçu par le notaire Urbain THOLL en date du 20 juillet 1999.

15.- Deux bois sis à Boevange, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Wintrange, section BE de Boevange

- numéro 851/1729, lieu-dit «Wiltzerbusch in Boegerhart», bois, contenant 36 ares.

- numéro 852/3, même lieu-dit, bois, contenant 08 ares 50 centiares. Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de DEUX MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (2.225,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles pour les avoir recueillis dans la succession de son oncle, Monsieur Jean AREND.

16. Un bois sis à Weiler (Hachiville), inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Wintrange, section HB de Weiler

- numéro 1/342, lieu-dit «Auf Reiselder», bois, contenant 72 ares 50 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TROIS MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (3.625,00 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles pour les avoir recueillis dans la succession de Madame Marie SCHANCK, décédée le 15 février 1995.

17.- Une parcelle sise à Weiler-la-Tour, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Weiler-la-Tour, section C de Weiler-la-Tour

- numéro 1109/2961, lieu-dit «in Hintersten Busch», bois, contenant 11 hectares 36 ares 16 centiares, et bois, contenant 01 hectare 87 ares 09 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de SOIXANTE-SIX MILLE CENT SOIXANTE-DEUX EUROS CINQUANTE CENTIMES (66.162,50 EUR) par l'Apporteur.

*Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Paul BETTINGEN instrumentant, en date du 07 avril 1998, numéro 2.833 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 13 mai 1998, volume 966, numéro 76.

- suivant acte de modification de régime matrimonial précité reçu par le notaire Urbain THOLL en date du 20 juillet 1999.

18.- Tous ses droits indivis, savoir un tiers en pleine propriété, dans une parcelle sise à Wahl, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Wahl, section A de Kuborn

- numéro 93/307, lieu-dit «Schlammenhecken», haie, contenant 32 ares 30 centiares, et haie, contenant 32 ares 20 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (3.225,00 EUR) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant acte de vente reçu par le notaire Léonie GRETHEN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 22 décembre 2000, numéro 2860 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 15 janvier 2001, volume 1037, numéro 40.

19. Tous ses droits indivis, savoir une moitié en pleine propriété, dans diverses parcelles sises à Wahl, inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Wahl, section A de Kuborn

- numéro 440, lieu-dit «in Woespelchen», haie, contenant 19 ares

- numéro 440/2, même lieu-dit, haie, contenant 12 ares 20 centiares

- numéro 442/389, même lieu-dit, haie, contenant 91 ares 50 centiares

- numéro 493, même lieu-dit, pré, contenant 30 ares 10 centiares, et pré, contenant 60 ares 20 centiares.

- numéro 494, même lieu-dit, haie, contenant 57 ares 30 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de TREIZE MILLE CINQ CENT QUINZE EUROS (13.515,00 EUR) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange,, en date du 21 janvier 1999, numéro 5.206 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 26 février 1999, volume 987, numéro 57.

- suivant acte de modification de régime matrimonial précité reçu par le notaire Urbain THOLL en date du 20 juillet 1999.

20.- Tous ses droits indivis, savoir un quart en pleine propriété, dans diverses parcelles sises à Wahl, inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Wahl, section A de Kuborn

- numéro 476/2, lieu-dit «in Krombuechel», pâture, contenant 58 ares 70 centiares.

- numéro 476/3, même lieu-dit, pâture, contenant 24 ares 60 centiares.

- numéro 93/306, lieu-dit «Schlammenhecken», haie, contenant 24 ares 60 centiares, et haie, contenant 24 ares 60 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de SIX MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (6.625,00 EUR) par l'Apporteur.

#### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles:

- suivant acte de vente reçu par le notaire Léonie GRETHEN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 04 décembre 2001, numéro 3.708 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 08 janvier 2002, volume 1065, numéro 32.

- suivant acte de vente reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 10 juillet 2006, numéro 615 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 18 juillet 2006, volume 1206, numéro 26.

21.- Un labours sis à Moesdorf, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section C de Moesdorf

- numéro 580/116, lieu-dit «in Pintgert», terre labourable, contenant 39 ares 80 centiares.

Ces parts d'immeuble sont évaluées à la somme de DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (2.550,00 EUR) par l'Apporteur.

### *Titre de propriété*

Monsieur Nico AREND est propriétaire de ces parts d'immeubles suivant procès-verbal d'adjudication publique reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 2003, numéro 836 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 24 novembre 2003, volume 1826, numéro 54.

L'apport global étant évalué à la somme de EUR 2.580.197,99, le solde à savoir EUR 7,99 est affecté à un compte de réserve.

### *Clauses et Conditions*

L'Apporteur précité, DECLARE en outre QUE:

1.- les biens immeubles sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance des terrains ni pour les indications cadastrales.

2.- de plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3.- l'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant les grever sont à la charge de la Société à partir de ce jour.

4.- il n'existe aucun obstacle à l'apport des immeubles à la Société.

5.- à la demande expresse du notaire instrumentant, l'Apporteur déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

6.- l'Apporteur garantit que les immeubles sont libres des toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

### *Répartition des parts*

Les 259.019 parts sont réparties en 258.919 parts A et 100 parts B comme suit:

- Monsieur Nico Arend, précité . . . . .	258.919 parts de classe A et 98 parts de classe B
- Maître Georges Gudenburg, précité . . . . .	2 parts de classe B.

### *Deuxième résolution*

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.590.190 (deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 259.019 (deux cent cinquante-neuf mille dix-neuf) parts d'une valeur d'EURO 10 (Euro dix) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 258.919 (deux cent cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000).

### *Pouvoirs*

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Nico Arend, Cédric de Blaere, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61826. Reçu 15.481,14.-€. Surtaxe communale: 111,50 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008762/395.

(130009285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Ferrosan Medical Devices Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 3.693.240,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.675.

Les comptes annuels pour l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013016300/12.

(130019661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Fortum Baltic Investments SNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.560.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016305/10.

(130019800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Andalousia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 161.725.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "ANDALOUSIA s.à r.l.", avec siège social à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 161 725, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 janvier 2013, numéro 2013/0027 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 15 janvier 2013, relation: CAP/2013/129, ce qui suit:

Monsieur José SOARES CARDOSO, a cédé les cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Josian TIZOMBA, cuisinier, né à Le Port (France), le 18 septembre 1978, demeurant à L-8248 Mamer, 1, Op Paasseleck,

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Josian TIZOMBA, préqualifié,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Malika EL OTMANI, préqualifiée,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les associés ont accepté la démission de Monsieur José SOARES CARDOSO comme gérant administratif de la société, avec effet au 9 janvier 2013 et la nomination de Monsieur Josian TIZOMBA, cuisinier, né à Le Port (France), le 18 septembre 1978, demeurant à L-8248 Mamer, 1, Op Paasseleck, en qualité de gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique, Madame Malika EL OTMANI et du gérant administratif, Monsieur Josian TIZOMBA.

Bascharage, le 21 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2013016701/31.

(130018440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.